AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2669
FR0000060832-FS0795

18 décembre 2014

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

PRECIA

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 18 décembre 2014, la société Amiral Gestion[1] (9 avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse :

- le 15 décembre 2014, le seuil de 5% des droits de vote de la société PRECIA et détenir, pour le compte desdits fonds, 34 135 actions PRECIA représentant autant de droits de vote, soit 5,95% du capital et 4,02% des droits de vote de cette société[2] ; et

- le 16 décembre 2014, le seuil de 5% du capital de la société PRECIA et détenir, pour le compte desdits fonds, 28 235 actions PRECIA représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et 3,33% des droits de vote de cette société[2].

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions PRECIA sur le marché.

———

[1] Contrôlée par M. François Badelon.
[2] Sur la base d'un capital composé de 573 304 actions représentant 848 415 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.